



LA PROCEDURE DE CANDIDATURE CLEF VERTE

Présentation pour les professionnels du tourisme de la Drôme - Bénédicte SEGURET - Octobre 2024



QUAND CANDIDATER AU LABEL CLEF VERTE ?



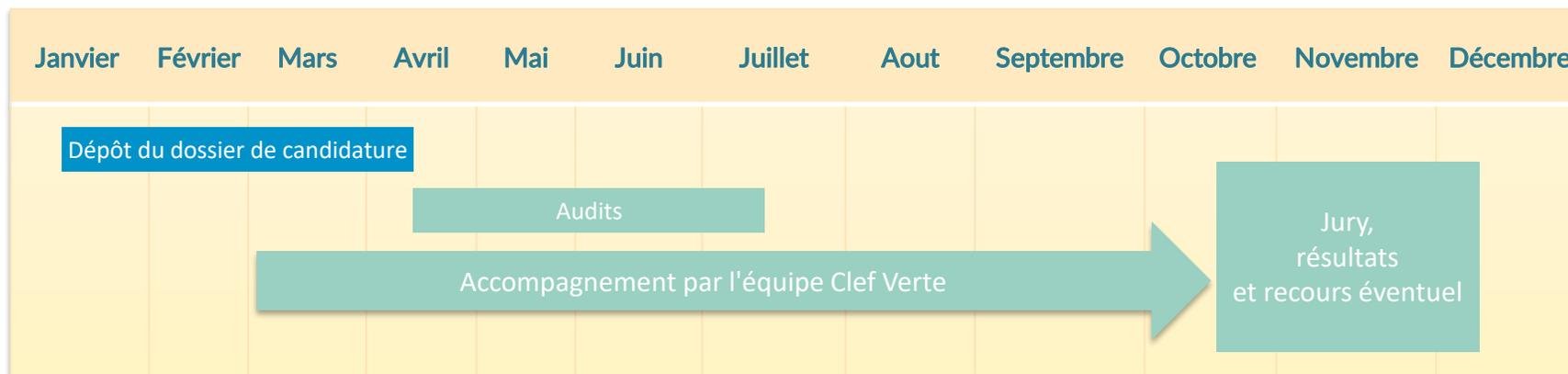
Clef Verte

Les phases de candidature pour le **label Clef verte** sont ouvertes chaque année de mi-janvier à mi-avril.

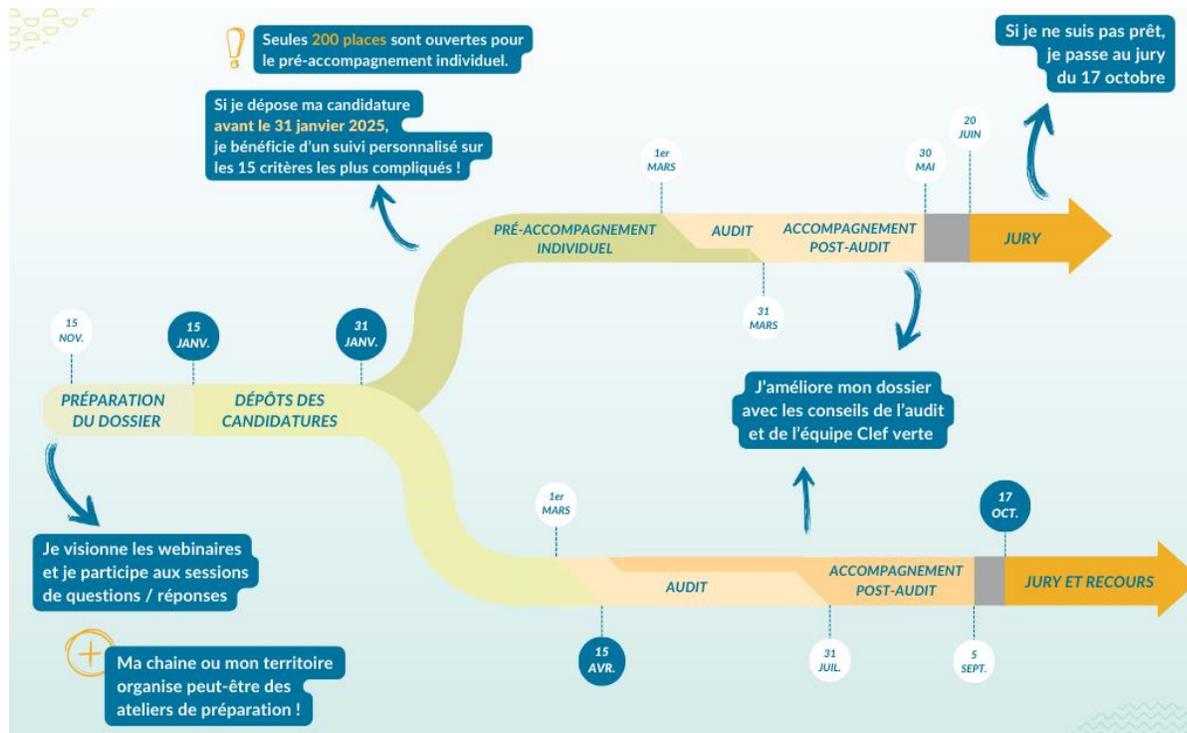
Nos conseils pour ne rien rater

Dès aujourd'hui et à tout moment :

1. Consulter l'[espace Clef verte pour les pros](#) : présentations des critères (grilles en téléchargement, webinaires sur inscription ou en replay), conseils méthodologiques (« Débuter ») ;
2. [Créer un compte pour votre établissement](#) afin d'avoir accès à tous les documents utiles (« Outils et bonnes pratiques ») et alertes / conseils par étape (newsletters) pour préparer votre candidature.



NOUVEAUTE 2025 : 2 PARCOURS DE CANDIDATURE



L'envoi du dossier de candidature **avant le 31 janvier 2025** permet de bénéficier d'un **pré-accompagnement individuel en février-mars** (dans la limite de 200 établissements à l'échelle nationale).

Quel est l'intérêt du pré-accompagnement individuel ?

- Une revue avant l'audit des 15 critères qui posent habituellement le plus de difficultés aux établissements.
- Une possibilité de travailler sur son dossier plus tôt dans l'année et éviter ainsi la haute saison.
- Pour les dossiers prêts au 30 mai, un **jury anticipé exceptionnel** permettra une labellisation 6 mois + tôt, c'est-à-dire dès le 1er juillet 2025.

1ERE ETAPE : DÉPOSER SA CANDIDATURE



Pour pouvoir envoyer votre candidature en ligne, vous devez compléter l'ensemble des onglets (les onglets passent au vert quand ils sont complétés) :

- renseigner les informations demandées dans « **mon compte** », « **ma présentation** », « **mes informations** », « **mes indicateurs** »
- remplir le **questionnaire environnemental** à 100% (càd répondre à toutes les questions et joindre tous les justificatifs obligatoires demandés) *
- définir votre **plan d'actions**.

* **Astuce** : *utilisez les filtres en haut de page, choisissez « afficher les réponses » puis « non répondu » et « PJ obligatoire manquante » pour identifier facilement ce qu'il vous reste à compléter.*

Votre dossier sera considéré comme valide si :

- ✓ sur la base de vos réponses au questionnaire, vous validez au moins 75% des critères impératifs ;
- ✓ vous avez saisi au moins 1 mesure dans les indicateurs ;
- ✓ vous avez saisi au moins 1 action dans le plan d'actions. Vous pourriez aussi avoir ajouté votre propre document en justificatif du critère 2 dans le questionnaire et n'avez alors qu'à indiquer « cf. critère 2 » dans la zone de texte de l'onglet « plan d'action », voire « en cours ».

A noter :

- Même après l'envoi, vous pourrez ajouter des pièces jointes et des commentaires jusqu'à l'audit.**
- La validation de votre dossier vaut acceptation du passage de l'auditeur-conseil missionné par l'équipe Clef verte.
- Envoyer votre dossier vous engage à accepter les Conditions Générales de Participation au label.

LES CRITERES IMPERATIFS

Ils sont distinctement énoncés dans les grilles de critères, édités par métier :

- [Les critères Clef verte pour les campings](#)
- [Les critères Clef verte pour les hôtels](#)
- [Les critères Clef verte pour les gîtes et chambres d'hôtes](#)
- [Les critères Clef verte pour les résidences de tourisme](#)
- [Les critères Clef verte pour les villages et centres de vacances](#)
- [Les critères Clef verte pour les auberges de jeunesse](#)
- [Les critères Clef verte pour les restaurants](#)

Hotel - AJ	Camping	RT - VV	CH - G - M	Restaurant
Impératif	Impératif	Impératif	Impératif	Impératif

LES JUSTIFICATIFS



Astuce : utiliser les modèles disponibles dans l'espace professionnel Clef verte à partir de votre compte :

Filtres :

Modèles (affichage, communication, charte, politiques) ▼ Sélectionner une thématique ▼ Sélectionner un critère ▼

Lancer la recherche Retirer les filtres

TYPE D'OUTILS	TITRE	BODY	LIEN
Modèles (affichage, communication, charte, politiques)	Modèle d'écogestes pour les candidats	Ecogestes à téléchargés adaptés pour les établissements en démarche de labellisation	Voir
Modèles (affichage, communication, charte, politiques)	Modèle d'affichage bon usage de la machine à laver pour les candidats au label	Ce modèle d'affichage pour sensibiliser vos employés à la bonne utilisation des machines à laver est adapté aux hôtels et auberges de jeunesse en démarche de labellisation	Voir
Modèles (affichage, communication, charte, politiques)	Exemple de courrier prestataires et sous-traitants	Téléchargez un exemple de courrier d'information sur votre politique de développement durable à destination de vos fournisseurs, sous-traitants et prestataires.	Voir
Modèles (affichage, communication, charte, politiques)	Modèle politique environnementale candidats	Ce modèle de charte environnementale est adapté pour aux établissements en démarche de labellisation	Voir
Modèles (affichage, communication, charte, politiques)	Modèle de politique d'achats durable	Modèle très adaptable de politique d'achat durable	Voir
Modèles (affichage, communication, charte, politiques)	Tableau de suivi des déchets à risque pour l'environnement	Tableau de suivi du traitement des déchets à risque pour l'environnement	Voir
Modèles (affichage, communication, charte, politiques)	Aide - Tableau de suivi - Optimisation éclairage	Aide - Tableau de suivi - Optimisation éclairage	Voir

L'AUDIT



La visite d'audit est réalisée par un auditeur ou une auditrice-conseil, missionné par l'équipe Clef verte. Dans la Drôme, il s'agit d'un conseiller de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

- **Prise de contact direct par l'auditeur** pour convenir d'un RDV dans l'établissement candidat.
- Cette visite constitue pour l'auditeur/trice un **temps d'observation et d'échanges oraux** avec la(les) personne(s) présente(s) lors de l'audit. C'est aussi l'occasion pour le candidat de présenter tous documents visant à justifier la validation des critères qui doivent l'être.
- A l'issue de la visite, un **rapport d'audit** est rédigé par l'auditeur et transmis au candidat. Ce rapport a pour but de vous aider à identifier les **axes d'amélioration** de votre démarche.
- Le rapport ne constitue en aucun cas une décision de labellisation. Celle-ci sera prise par le jury Clef Verte sur la base :
 - du dossier que vous avez déposé en ligne,
 - du rapport d'audit et
 - des éléments complémentaires que vous aurez éventuellement ajoutés à votre dossier suite à l'audit.
- Dans certains cas, ce rapport peut mettre en exergue des points impératifs non satisfaits préjudiciables à l'obtention. Il conviendra alors de mettre en œuvre rapidement les actions correctives préconisées par l'auditeur ou l'auditrice-conseil (cf. axes d'amélioration) et d'en fournir les justificatifs à l'équipe Clef verte avant la présentation du dossier au Jury.
- *A noter : si vous ne remplissez pas l'un des critères impératifs, vous devrez en justifier les raisons de manière précise. Sont tolérés jusqu'à 3 demandes de dérogation par dossier.*

BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT ?

ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF : l'Agence d'Attractivité propose un **atelier de préparation à la candidature Clef verte**. Pendant une demi-journée (4h), nous passons au crible l'ensemble des critères. Contactez-nous pour connaître la date du prochain atelier annuel (en février – mars).



ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL : l'Agence d'Attractivité peut vous fournir des contacts de consultants susceptibles de vous accompagner de façon personnalisée dans la préparation de votre candidature : formation de votre référent Développement durable / RSE, aide à la création de votre plan d'actions ou d'outil (tableau de bord, affichage...) exigé pour l'obtention du label Clef verte...

VOTRE CONTACT A L'AGENCE

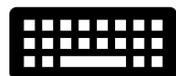


Bénédicte SEGURET

Chargée de mission Tourisme Durable



04 75 82 19 20



bseguret@drome-attractivite.com

